

**MAIRIE
DE
LA SALVETAT
PEYRALES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 5 DECEMBRE 2007

L'an deux mil sept, le cinq décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Salvetat-Peyralès, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur JUILLARD Gilles, Maire.

Date de la convocation : 28 novembre 2007

Date d'affichage : 28 novembre 2007

Étaient présents : Madame FOULQUIER Régine, Messieurs JUILLARD Gilles, CROS Philippe, PUECH Jean-Marie, MARTY Thierry, MARUEJOULS Alexandre, ARRACHART Jean, Jacques ICHARD

Étaient absents : CROS Dominique, MARRE Etienne, RIVIERE Jean-Louis, CANTAGREL Fernand, MOUYSSET Géraldine, CADENE Viviane, ALBOUY Alain

Procuration : CROS dominique à JUILLARD Gilles

Le conseil a choisi pour secrétaire Régine FOULQUIER

Objet : Conditions de vente de concessions dans les cimetières communaux

N° d'ordre : 2007/0512/05

Monsieur le Maire expose au conseil qu'à plusieurs reprises il a été sollicité par des gens originaires de La Salvetat pour l'achat d'une concession dans les divers cimetières de la commune.

Il fait remarquer que les emplacements disponibles sont en diminution. Aussi il demande au conseil s'il ne serait pas utile en application de l'article R 361-10 du code d'administration communale de limiter la vente de tels emplacements aux cas suivants :

- Personnes décédées dans la commune quel que soit leur domicile
- Personnes décédées hors de la commune mais domiciliées sur la commune

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité,

- DECIDE la mise en pratique immédiate des conditions de vente de concessions énumérées ci-dessus

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à La Salvetat-Peyralès, le 5 décembre 2007

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en préfecture le 13/12/2007, de la publication le 13/12/2007